

Veurey, le 24 février 2004

Monsieur Henri-Pierre Guilbert
Président du Comité d'Entreprise
PRESSE DU SUD-EST

Objet : Règlement intérieur de la commission Immobilier/vacances

Monsieur le Président,

Nous apprenons que lors du Comité d'Entreprise de PSE du 29 janvier 2004, un règlement intérieur de la commission Immobilier/vacances a été adopté par les trois élus de la coalition CFDT-CFTC-CGC.

Sans remettre en cause le bien-fondé d'un règlement intérieur de cette commission, celui-ci doit se faire dans la légalité. C'est-à-dire, projet de règlement donné à tous les membres du CE, suivi d'un débat entre élus, puis mis à l'ordre du jour pour finaliser et voter ledit règlement. Pour la Filpac-CGT cette procédure légale et coutumière n'étant pas respectée, nous vous annonçons que l'adoption du règlement n'est pas valable.

Nous vous proposons, s'il y a urgence, de mettre au prochain CE de mars 2004 ce point à l'ordre du jour et de nous faire passer entre temps les documents à discuter et à voter.

Nous vous rappelons que vous êtes le garant du respect des règles du Comité d'Entreprise et que de ce fait vous devez veiller à la légalité de son bon fonctionnement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Eduardo Morgan-Tirado
Secrétaire Général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie : MM. Laurent Murcia, secrétaire du CE / PSE par intérim
Représentants syndicaux
Pierre Boutonnet, Inspecteur du Travail
Affichage